

## CONDITIONS GENERALES

### Validité de la commande

La présente commande est proposée au Client par l'Intervenant choisi. Elle entrera en vigueur au jour de sa signature. La signature de l'intervenant l'engage à accepter sa désignation par le prestataire pour l'exécution de la mission, conformément aux vœux du Client.

### Statut de l'exécutant

Le Prestataire affectera, à l'exécution des travaux décrits en page précédente, l'intervenant choisi par le Client. Cet intervenant est un salarié lié au Prestataire par un contrat de travail écrit. Les cotisations sociales sont versées par le Prestataire. L'intervenant reste à tout moment sous la seule autorité du Prestataire.

### Exécution de la commande

Le Prestataire s'engage à exécuter les travaux conformément aux règles de l'art et reste tenu à une obligation de moyens. Le Client s'engage à fournir l'ensemble des moyens et infrastructures nécessaires à la bonne exécution de la mission.

### Confidentialité et propriété des résultats

Chaque Partie s'engage à conserver strictement confidentiels, les données, informations et documents concernant l'autre Partie de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques, commerciaux) auxquels elle pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. De convention expresse, les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du Client, à compter du paiement intégral de la prestation et le Client pourra en disposer comme il l'entend. Le Prestataire et l'intervenant pour leur part, s'interdisent de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière, sauf à obtenir préalablement l'autorisation écrite du Client.

### Prix, modalités de paiement et de facturation

Le prix de la commande est celui indiqué sur le bon de commande ou résultant des modalités de calcul de prix qui y sont mentionnées. Il est toujours stipulé hors TVA Française. Une modification du prix ne peut résulter que d'un avenant à la commande.

Les factures sont adressées au service désigné par le Client et rappellent l'objet du contrat et le nom de l'intervenant. Sous réserves des modalités particulières prévues par le contrat, le règlement des factures doit être effectué comptant à réception de facture. Lorsque le règlement n'est pas intervenu avant le dernier jour du mois convenu, le Client doit acquitter des intérêts de retard calculés de la date de la facture à la date du paiement effectif, sur la base du taux de base bancaire augmenté de 7 points. Lorsque le Prestataire doit établir une facture de ces intérêts, elle est de plus en droit de facturer une pénalité de retard égale à 10% du montant impayé afin de la couvrir des frais de cette facture et de son recouvrement.

### Responsabilités

Le Client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et de la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité du Prestataire, à raison de l'exécution par l'intervenant des obligations souscrites au présent contrat, est toujours limitée au montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le Client au Prestataire des services et tâches du contrat.

### Référencement

Le Client autorise le Prestataire et l'intervenant à inscrire les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat au nombre de leurs références.

### Compétence et droit applicable

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litiges le Tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Paris.

### Interprétation du contrat

Le présent contrat et ses annexes contiennent tous les engagements des parties, les correspondances, offres ou propositions antérieures à la présente commande sont considérées comme non-avenues et ne peuvent être utilisées pour l'interprétation du contrat.

### Préavis

L'une ou l'autre des parties pourra mettre fin au contrat pour quelque raison que ce soit en respectant un préavis de 3.5 mois, après notification par lettre recommandée.

### Indemnité

Au-delà d'un an d'ancienneté, à compter de la date initiale du ou des différents bons de commande liés à la mission, une indemnité correspondant à 1/5<sup>ème</sup> de mois par année d'ancienneté et calculée sur le chiffre d'affaires HT, sera facturée au Client en cas d'arrêt de la mission par celui-ci.

### TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à l'article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Afin de faire valoir ses droits, le client prendra contact directement avec C&N-HOME OFFICE SECRETARIAT par courrier ou mail.

#### Siège social - Ile-de-France

5 Rue de Chazelles  
75017 PARIS  
Tél. : +33(0)1 43 80 51 61  
Fax : +33(0)1 47 63 50 52

#### Bretagne – Pays de Loire

12 Avenue Carnot  
44017 NANTES cedex 1  
Tél. : +33(0)2 72 64 41 57  
Fax : +33(0)2 72 64 40 99

#### Nord Pas-de Calais – Est

21 Avenue Le Corbusier  
59042 LILLE cedex  
Tél. : +33(0)3 59 56 16 27  
Fax : +33(0)3 59 56 97 59

#### Rhône-Alpes - PACA

10 Place Ch. Béraudier  
69428 LYON cedex 3  
Tél. : +33(0)4 26 68 70 77  
Fax : +33(0)4 26 68 70 99

